

FORMULAIRE D'INSCRIPTION LOISIRS - SAISON 2025/2026

⚠ Attention tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté ⚠

IDENTITE DU PATINEUR

N° de Licence FFSG : Dernière Médaille Obtenue :
 Nom : Prénom :
 Adresse :

 E-mail (Obligatoire)* :
 Tél : Mobile du Patineur :
 Né(e) le : / / Lieu de Naissance :
 Nationalité : Sexe : F M

* Indispensable pour recevoir toutes les informations du club durant la saison. Pour les personnes mineures, indiquer l'adresse email d'un des parents.

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nom & Prénom Parent 1 : Mobile :
 Nom & Prénom Parent 2 : Mobile :
 Adresse des Parents (si différente) :

AUTORISATIONS PARENTALES

PERSONNES À CONTACTER (autres que les parents) :

Nom & Prénom : Mobile :
 Nom & Prénom : Mobile :
 Contre-Indications Médicales, Allergies :
 Je soussigné(e), M, Mme,, père, mère, représentant légal de
 autorise les responsables du club Montpellier Méditerranée Métropole
 Patinage à prendre les dispositions nécessaires pour transporter l'enfant
 et en cas d'urgence de le faire hospitaliser et opérer.

DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), M. & Mme
 autorise n'autorise pas

le personnel et/ou les membres du Conseil d'Administration du Club Montpellier Méditerranée Métropole Patinage,
 à photographier et à filmer, pendant la saison 2025-2026, l'adhérent(e) mentionné ci-dessus.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées par le personnel et/ou les membres du Conseil
 d'Administration du Club Montpellier Méditerranée Métropole Patinage ou être cédées à des tiers, sous toute forme
 et tous supports, pendant la durée de protection des droits de propriété intellectuelle, intégralement ou par extraits
 et notamment : presse, livre, flyer, exposition, publicité, projection publique, site internet, pages web, etc.

Date : / /

Signature

TARIFS & HORAIRES SAISON 2025-2026 (du 10 Septembre 2025 au 30 mai 2026)

COTISATION : la cotisation au Club est **obligatoire** et une par famille* (même nom et même adresse) au tarif de **60 €**

* Si vous êtes dans ce cas vous pouvez décocher la case "COTISATION" Pour le groupe **BABIES**, décocher la case, la cotisation est incluse dans le forfait de 330.00€

GROUPES	HORAIRES
Babies MARDI ou MERCREDI : 1 heure maximum	Mardi 17h30-18h30 Mercredi 10h30-11h30
Lame 1-2 Lame 3-4 A CHOISIR ENTRE MERCREDI MATIN : 2 heures maximum OU MARDI ou MERCREDI SOIR : 1 heure maximum	Mardi 17h30-18h30 Mercredi 10h30-11h30 Mercredi 11h30-12h30 Mercredi 18h00-19h00
Lame 5 2 heures maximum	Mardi 17h30-18h30 Mercredi 10h30-11h30 Mercredi 11h30-12h30 Mercredi 18h00-19h00 Mercredi 19h00-20h00
Patins d'acier	Mercredi 18h00-19h00 Mercredi 19h00-20h00
Patins Nationaux A	Mercredi 18h00-19h00 Mercredi 19h00-20h00
Patins Nationaux B	Mercredi 19h00-20h00 Mercredi 20h00-21h00
Adultes	Mercredi 20h00-21h00

TARIFS SAISON 2025-2026

TARIFS ANNUELS GLACE	
Babies : le tarif inclus : cotisation + licence + cours	330,00 €
1h00	330,00 €
2h00	480,00 €

TARIF GLACE (Option Juin Du 03/06/2026 au 17/06/2026)	
1h00	40,00 €
2h00	55,00 €

STAGES

Si vous validez l'inscription aux stages en même temps que votre inscription, vous bénéficierez de tarifs dégressifs en fonction du nombre de stages choisis.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette formule, un formulaire d'inscription sera transmis durant l'année afin de pouvoir s'inscrire 3 semaines avant le début de chaque stage. Dans ce cas le montant du stage est alors de **150,00 €**.

Tous les stages proposent 2 heures de glace et 1 heure de sol.

DATE	TARIF 1er STAGE	TARIF 2ème STAGE	TARIF 3ème STAGE	TARIF 4ème STAGE
Automne Du 20 au 24 octobre 2025	150,00 €			
Noël (Stage sur 4 jours) Du 22 au 26 décembre 2025	130,00 €	120,00 €		
Hiver (Réservé aux groupes compétitions) Du 02 au 06 mars 2026	Réservé	aux groupes	compétitions	
Printemps (Stage sur 4 jours) Du 27 au 30 avril 2026	130,00 €	120,00 €	110,00 €	

FICHE RECAPITULATIVE

LIBELLÉ	DESIGNATION	MONTANT
COTISATION (Obligatoire sauf cas « famille)		
LICENCE (Obligatoire)		
COTISATION GLACE		
OPTION JUIN GLACE		
STAGE(S)		
RÉDUCTION FAMILLE -10% (dès a 2ème inscription) (Applicable uniquement sur le tarif Glace et Sol)	OUI NON	
RÉDUCTION PASS SPORT Renseigner le CODE PASS SPORT	OUI NON	
RÉDUCTION COUP DE POUCE JEUNE	50 € 75 € NON	
TOTAL		

MODES DE RÈGLEMENT

Chèques Bancaires (9 maximum)

Mois	Numéro de chèque	Montant
Sept		
Oct		
Nov		
Dec		
Janv		

	Numéro de Chèque	Montant
Fev		
Mar		
Avr		
Mai		

Chèques			Total chèques
Espèces			Total espèces Saisir le montant
ANCV	Nombre ANCV	Saisir montant 1 ANCV	Total ANCV
Coupons Sports	Nombre C.S.	Saisir montant 1 C.S	Total C.Sports
Carte bancaire	Paieement X fois		Total Carte bancaire Saisir le montant

TOTAL DES RÈGLEMENTS :

Date : / /

Signature

❖ **CONDITIONS DE PAIEMENT :**

- Quel que soit le mode de règlement choisi, la totalité du règlement doit être jointe au dossier
- Le paiement par chèque peut être effectué en 8 mois entre les mois de septembre et mai
- Quelle que soit la date du 1er encaissement, le dernier interviendra au plus tard au mois de mai
- Les dépôts s'effectueront entre le 8 et le 12 du mois
- Les chèques devront être libellés à MMMP
- Paiement par carte bancaire : vous pouvez choisir un paiement de 1 à 8 fois maximum. Un lien de paiement vous sera envoyé à l'enregistrement de votre dossier pour validation de votre paiement.

❖ **COTISATION :**

- La cotisation au Club est obligatoire et une par famille* (même nom et même adresse) au tarif de 60 € *Si vous êtes dans ce cas vous pouvez décocher la case "COTISATION"

❖ **STAGES :**

- Si vous validez l'inscription aux stages en même temps que votre inscription, vous bénéficierez de tarifs préférentiel et dégressifs en fonction du nombre de stages.
- Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette formule, un formulaire d'inscription sera transmis durant l'année afin de pouvoir s'inscrire 3 semaines avant le début de chaque stage. Dans ce cas le montant du stage est 150,00 €.
- Tous les stages proposent 2 heures de glace et 1 heure de sol.

❖ **PASS SPORT :**

- **Un chèque de 70€ vous sera demandé en début d'année compris dans le paiement.**
- Si vous bénéficiez d'un code Pass Sport entre septembre et décembre : le chèque vous sera rendu.
- Si vous ne bénéficiez pas du Pass Sport : le chèque sera encaissé.

❖ **COUP DE POUCE JEUNE :**

- Un chèque de 50€ ou de 75€ vous sera demandé en début d'année compris dans le paiement.
- Joindre au dossier l'attestation Coup de Pouce Jeune
- Une fois le remboursement versé par la Mairie à l'association : le chèque vous sera rendu
- Dans le cas contraire le chèque sera encaissé.

❖ **REDUCTION FAMILLE :**

S'applique à partir du 2e membre de la même famille, pour les cours de glace et sol (hors licence et cotisation)

❖ **Les équipes compétitions patinent également au mois de juin. Inclus dans leur tarif.**

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Tous les patineurs (sauf le groupe babies) devront posséder leur propre paire de patins à partir de janvier. Jusqu'aux vacances de Noël, les patineurs ont la possibilité d'emprunter les patins de la patinoire (dans le vestiaire scolaire). Le club demande aux patineurs de respecter le matériel emprunté et de ranger les patins utilisés correctement.
Durant la saison 2025-2026 le club organisera 2 bourses aux patins. La 1^{ère} aura lieu début octobre. Les dates précises seront communiquées par mail et également sur le tableau d'affichage du club.
Peuvent participer tous les licenciés souhaitant vendre ou acheter, patins d'occasion et/ou tenues.
- ❖ Le club bénéficie de réductions chez différents fournisseurs de patins. Si vous souhaitez en profiter ou avoir des conseils sur l'achat de patins, il faudra contacter le directeur technique, Monsieur Sylvain PRIVÉ.
- ❖ Pour un bon entretien de vos lames et une meilleure qualité de patinage, il est fortement conseillé de faire affûter ses lames au moins une fois par trimestre. Pour cela vous pourrez confier vos patins au directeur technique, Monsieur Sylvain PRIVÉ.
- ❖ Pour être tenu informé de la vie du club et des différentes manifestations qu'il organise, nous vous invitons à consulter très régulièrement le site internet du club www.montpellier-patinage.com

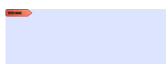
MENTIONS OBLIGATOIRES

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné exclusivement à Montpellier Méditerranée Métropole Patinage et à la FFSG. Les destinataires des données sont les Membres du Conseil d'Administration, le personnel d'encadrement de Montpellier Méditerranée Métropole Patinage, et le service Licence de la FFSG. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Montpellier Méditerranée Métropole Patinage - 1 Place de France – 34000 MONTPELLIER

- Le formulaire d'inscription est remplissable directement sur votre ordinateur via un lecteur PDF (exemple Adobe Acrobat Reader DC  téléchargeable [ICI](#))
- La cotisation est **obligatoire** mais une seule par famille. Ainsi à partir du 2^{ème} membre de la famille qui s'inscrit et **uniquement** dans ce cas, vous pouvez décocher la case « Cotisation » de la feuille 3 du formulaire.
- **Les créneaux d'entraînement au sol sont réservés aux adhérents des groupes détection, perfectionnement, Loisir-compétition et Sport Étude.**
- **Pensez à bien sélectionner le nombre d'heures de glace et de sol que vous souhaitez effectuer chaque semaine en fonction de votre groupe. Le montant à régler s'affichera automatiquement dans le récapitulatif de la feuille 3**
- La licence FFSG est elle aussi **obligatoire**. Pensez à sélectionner le type de licence que vous avez pris dans le menu déroulant du tableau récapitulatif de la feuille 3. Pour vous aider à sélectionner le bon type de licence voir plus bas le paragraphe « BIEN CHOISIR SA LICENCE »
- Vous avez la possibilité de signer le formulaire directement sur votre ordinateur. Pour cela il vous suffit de suivre ces 5 étapes :

1) Cliquer sur

Signature :



- 2) Cliquer sur « configurer l'ID numérique » puis Continuer
- 3) Choisir « Créer une identification numérique » puis Continuer
- 4) Choisir « Enregistrer dans un fichier » puis Continuer
- 5) Renseigner uniquement les champs « noms et adresse électronique » puis Continuer
- 6) Créer un mot de passe pour sécuriser votre nouveau certificat puis Enregistrer
- 7) Sélectionner le certificat nouvellement créé puis Continuer
- 8) Entrer votre mot de passe puis Signer
- 9) Vous pouvez enregistrer votre formulaire qui est maintenant signé électroniquement

BIEN CHOISIR SA LICENCE

Vous devez choisir entre ces 3 différentes licences :

- **La Licence KID** : pour les enfants de moins de 10 ans et n'ayant **jamais** été licenciés auprès de la FFSG. Dans le cas contraire sélectionner la licence fédérale
- **La Licence Fédérale** : concerne la majorité des patineurs loisirs. Si vous faites partie des groupes loisirs de la lame 1 à la lame 5, patin d'acier, PN, adultes ou détection c'est la licence que vous devez sélectionner ;
- **La Licence Compétition** : est réservée aux patineurs des groupes Loisir Compétition, Perfectionnement et Sport-Étude. Si vous ne faites pas partie d'un de ces groupes, choisissez la licence fédérale.



QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Questionnaire élaboré par le Ministère des Sports

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3) du code du sport

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge : ans	
Depuis l'année dernière :	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré (e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne lui ce questionnaire rempli.

Date :

Signature des parents ou du représentant légal :



AFFILIATION 2025/2026

NUMERO DE CLUB

Demande de licence Saison 2025/2026

1/2

Conformément à la loi n° 84 -610 sur le sport les licenciés de la FFSG bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile (article L 321 -1). Au travers de ce contrat, nous vous offrons la possibilité de souscrire une assurance rapatriement (assistance 24h/24) et une individuelle accident. La FFSG recommande fortement à ses adhérents de souscrire le contrat d'assurance qu'elle propose et conseille aux adhérents ne souhaitant pas être couverts par cette assurance, de prendre une assurance les couvrant pour la pratique en exhibition, entraînements et compétition pour la pratique des sports de glace, quelle que soit la patinoire sur laquelle ils pratiquent. L'attention des licenciés est attirée sur l'intérêt que peut présenter cette assurance individuelle et la consultation de son courtier ou assureur habituel à cet égard.

Les garanties proposées par la FFSG lors de la prise d'une licence sont précisées dans la notice d'information, et sont également disponibles sur le site internet FFSG. L'adhérent a obligation de remettre aux dirigeants de son club, lors de son inscription, le bulletin d'adhésion intégré à la notice quel que soit son choix de souscription.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) Pour assurer la gestion des licences (établissement d'une liste des licenciés, mise à jour des coordonnées dans un annuaire, organisation d'événements et informations correspondantes...), votre Club et la FFSG sont amenés à collecter et traiter des données personnelles vous concernant, sous la responsabilité de leur Délégué à la Protection des Données. Nous vous informons que conformément au Règlement Général sur la Protection des Données vous disposez d'un droit d'accès, de modification, s'il y a lieu d'un droit de portabilité, ainsi que d'un droit à l'oubli portant sur les données qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour des motifs légitimes ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières relatives à la manière dont ces droits pourraient s'exercer après votre décès.

Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un email à dpo@ffsg.org.

La signature de la présente demande de licence vaudra consentement au traitement de vos données et à leur utilisation pour les finalités décrites ci -avant.

Tout licencié s'engage à respecter la Charte d'éthique et de déontologie des sports de glace.

DEMANDE DE LICENCE SANS L'ASSURANCE FFSG

Pour le licencié qui ne souhaite pas souscrire l'assurance de base proposée par la FFSG, le club doit adresser au service des licences les documents suivants :

- Demande de licence 2025/2026 dûment signée et complétée par le licencié ou son représentant légal.
- Attestation du licencié ou de son représentant légal certifiant qu'il refuse de souscrire à toutes les garanties d'assurance proposées par la FFSG.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET / BOBSLEIGH / CURLING / DANSE SUR GLACE / FREESTYLE / HANDI SPORTS DE GLACE / ICE CROSS / LUGE / PATINAGE ARTISTIQUE / PATINAGE SYNCHRONISÉ / PATINAGE DE VITESSE / SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France / Tél : +33(0)1 43 46 10 20 / E-mail : contact@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 / Siret : 775 722 580 00070



AFFILIATION 2025/2026

NUMERO DE CLUB

Demande de licence Saison 2025/2026

2/2

En cas de première demande de prise de licence, n'oubliez pas de joindre à cette demande une copie de votre carte d'identité ou livret de famille.

N° de licence :

Sexe

F

M

Nom d'usage et prénom :

Nom de naissance :

Adresse :

@mail (obligatoire) :

Tel fixe :

Mobile :

Né(e) le :

À :

Code postal :

Pays :

Nationalité :

Type de licence	Discipline	Tarif licence avec assurance	Tarif licence sans assurance
Kid (- de 10 ans / 1ère année)		20.06 €	18.50 €
Encadrement		41.46 €	39.90 €
Entraîneur		41.46 €	39.90 €
Officiel d'Arbitrage		41.46 €	39.90 €
Fédérale / Loisirs		41.46 €	39.90 €
Avenant compétition		24.60 €	24.60 €
Compétition		66.06 €	64.50 €
Licence secondaire – discipline supplémentaire		0.00 €	0.00 €
Officiel d'Arbitrage (licence secondaire)		0.00 €	0.00 €
Entraîneur (licence secondaire)		0.00 €	0.00 €
Ice Pass		5.00 €	

*Discipline : bien préciser, PA, DG, BG, PAS, PV, C, SE, B, L, S

****Attention, si vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance FFSG, respectez scrupuleusement la procédure**

Je m'engage à régler le prix de cette licence.

Date :

Signature

Le Licencié ou son représentant légal

Pour le club : **Cachet et signature**

Certifie exacts les renseignements ci-dessus

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET / BOBSLEIGH / CURLING / DANSE SUR GLACE / FREESTYLE / HANDI SPORTS DE GLACE / ICE CROSS / LUGE / PATINAGE ARTISTIQUE / PATINAGE SYNCHRONISÉ / PATINAGE DE VITESSE / SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France / Tél : +33(0)1 43 46 10 20 / E-mail : contact@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 / Siret : 775 722 580 00070

RÈGLEMENT INTÉRIEUR MMMP 2024/2025

- Article 1 :** Par règlement du montant de la cotisation fixé pour la saison, l'adhérent et sa famille s'engagent à respecter le règlement intérieur tel qu'il a été défini par le bureau et tel que présenté ci-dessous.
- Article 2 :** L'adhérent ne peut accéder à la piste qu'à la condition de s'être acquitté de l'intégralité des sommes dues à l'association et après avoir finalisé son **dossier d'inscription sur le portail web**.
- Article 3 :** Les adhérents doivent respecter les horaires des cours. Les professeurs sont en droit de refuser l'accès d'un adhérent à la piste en cas de retards répétés. Il est formellement interdit de monter sur la piste sans l'accord et la présence de l'entraîneur.
- Article 4 :** Une tenue sportive correcte est exigée durant les heures de cours. Le port de gants est **recommandé**. Les cheveux longs doivent être attachés pendant les heures de cours. Les protège-lames sont obligatoires en dehors de la glace. Les affaires personnelles doivent rester au vestiaire : ne rien laisser en bord de piste (sacs, vêtements...). L'utilisation du vestiaire est obligatoire.
- Article 5 :** Les vestiaires sont exclusivement réservés aux patineurs. Leur accès est interdit à toute autre personne. Le club ne peut être tenu responsable des effets ou objets perdus dans l'enceinte de la patinoire et lors des déplacements. Les patineurs s'engagent à respecter la propreté des vestiaires et à ranger correctement les patins de prêt.
- Article 6 :** Un comportement correct est exigé envers les professeurs, les membres du club, le personnel de la patinoire et lors des déplacements.
- Article 7 :** Les inscriptions aux tests, ainsi que les frais de déplacements inhérents aux tests et aux compétitions sont à la charge de l'adhérent.
- Article 8 :** Pendant les stages, les accompagnateurs sont autorisés à regarder les entraînements uniquement le dernier jour de celui-ci.
- Article 9 :** Durant les cours, passages des tests, et en compétition, il est demandé aux parents et à tout autre accompagnateur de rester dans les gradins. En aucun cas en bord de piste.
- Article 10 :** Les parents ne peuvent intervenir dans la constitution des groupes de travail, des sélections pour des tests ou des compétitions.
- Article 11 :** S'ils désirent s'entretenir avec le professeur, les parents pourront le faire après demande faite auprès d'un membre du Bureau, jamais de façon directe avec l'entraîneur.
- Article 12 :** Excepté pour les patineurs ou dans le cas d'un entretien avec un professeur (voir article 9), l'accès au bord de piste est interdit, avant, pendant et après les cours à toute autre personne.
- Article 13 :** En cas d'annulation des cours pour cause de compétitions, tests ou manifestations organisés par le club ou pour des raisons extérieures au club, ces événements ne donneront lieu à aucun remplacement ou remboursement.
- Article 14 :** Le club se dégage de toute responsabilité envers les patineurs, dès la fin du cours auquel ils participent.
- Article 15 :** En cas de départ au cours de la saison, il ne sera accordé aucun remboursement. Le remboursement partiel est soumis à la décision du bureau. Il peut être accordé sur présentation d'un certificat médical justifiant d'un arrêt total de la pratique du patinage artistique pour une durée supérieure à 3 mois. Toute demande de remboursement doit être formulée par courrier au plus tard 15 jours après la date de reprise.
- Article 16 :** Toutes les informations relatives au fonctionnement du club et déroulement des séances d'entraînements (convocations, modifications des horaires, manifestations...) sont diffusées soit sur le site internet du club (www.montpellier-patinage.com) et par mail, soit par affichage sur le panneau du club. Il appartient aux adhérents et à leur famille de se tenir informés par consultation régulière de ces moyens d'informations.
- Article 17 :** Le non-respect du règlement intérieur, du règlement compétition et de la charte des membres élus du bureau peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du club sans remboursement d'aucune somme. L'exclusion temporaire ou définitive peut être demandée par les membres élus du bureau et les salariés. La décision revient au Comité Directeur du club, après un entretien avec l'adhérent ou son représentant légal si l'adhérent est mineur.
- Article 18 :** Les patineurs sont liés à leur club : cet engagement leur interdit, ainsi qu'à leurs parents, toute attitude ou tout propos visant à dévaloriser ou discréditer le club en public. Le non-respect de cette règle peut faire l'objet de sanctions prononcées par le Comité Directeur du Club tels que le refus d'intégration ou le maintien dans un groupe.
- Article 19 :** Toute réclamation doit être adressée par courrier à la présidence du Club.

Date : / /

Le Patineur Majeur, ou le
Représentant légal du patineur
mineur
Lu et approuvé -Signature

Fait le 01/07/2025

Pour le comité directeur :
Frédéric Fischer - Président

Email : montpellier.patinage@gmail.com - Site internet : <https://www.montpellier-patinage.com>

Association déclarée en Préfecture de l'Hérault N° 0343006285 (Parution au journal Officiel du 11 août 2001 et modification du 9 août 2003)

Affiliation FFSG N° 34001 – Agrément Jeunesse & Sports N° S-009-2002 – N° SIRET : 439 259 623 00023